

dis que les autres chemins de fer, s'ils doivent tomber entre les mains du Gouvernement, que ce dernier devrait faire administrer toutes ses lignes par une compagnie privée, pour le bien public en général et pour le bien du Trésor public.

Monsieur le président, je ne vous retien-drai pas plus longtemps, parce que j'ai peur du bâillon.

M. VERVILLE (texte): Monsieur le président, à titre de représentant d'une ville aussi considérable. . .

Un DEPUTE: Plus fort.

M. VERVILLE: Lors même que je parlerais plus fort, je ne crois pas que vous aurez l'avantage de me comprendre, mais ce n'est pas de ma-faute, car, vous le savez, monsieur le président, dans ce bas monde, le monde, les animaux et les insectes parlent généralement un langage, mais pas toujours deux.

A titre de représentant d'une ville aussi considérable que la métropole du Canada, je crois qu'il est de mon devoir de donner mon opinion, pour ce qu'elle vaut, au sujet de la question qui nous occupe dans le moment actuel.

Depuis le commencement de la guerre, deux mots ont été souvent employés dans cette Chambre: justice et équité. C'est bien le temps de dire qu'ils sont devenus réellement deux vains mots et je crois que, dans les circonstances, mieux vaudrait les changer. Au sujet de la législation qui est actuellement devant la Chambre, j'ose espérer que l'honorable ministre des Finances ne voudra pas dire qu'il y a une somme de justice pour le peuple de ce pays, et qu'il ne dira pas non plus qu'il y a une somme d'équité. Je ne suis pas opposé à l'idée de la nationalisation des services publics; j'ai fait un peu d'étude à l'école de nationalisation qui a pour principe d'administrer pour le peuple, par le peuple, et pour le bénéfice du peuple, une entreprise, une industrie commerciale ou encore pour me servir d'un terme général, d'une utilité publique quelconque. La question qui est devant la Chambre n'est pas une affaire d'intérêt public, c'est-à-dire avantageuse au point de vue du peuple. Si le Gouvernement actuel voulait pratiquer ce que l'on appelle la nationalisation, il aurait trouvé, dès le début, le moyen de s'emparer du chemin de fer Pacifique-Canadien, qui rapporte des dividendes assez considérables et, par ce moyen, il aurait pu réussir à rendre payant le Nord-Canadien. Le surcroît de charges que l'on veut imposer au peuple de ce pays par l'achat de ce chemin de fer, je dirai

qu'il est scandaleux, si ce terme est parlementaire, parce que la masse du peuple est toujours celle qui est appelée à payer.

Je ne m'adresse pas aux grands magnats de la finance, parce qu'aujourd'hui lorsqu'ils ont réussi à faire en quelques tours de mains, une fortune colossale, après avoir exploité le peuple en général, dans les différentes parties du pays, soit dans les villes, soit dans les villages, et pour avoir fait ces choses, et je pourrais dire pour avoir volé sciemment le peuple, ils reçoivent ordinairement des faveurs de Sa Majesté.

Le peuple qui paye et est appelé à payer, qui va toujours payer quand même, se demande, dans le moment actuel, et avec raison, si le système qu'on veut faire adopter par cette Chambre, est dans son intérêt, quand il est prouvé, par tous ceux qui m'ont précédé, par tous ceux qui ont pris part à cette discussion depuis plusieurs jours, que nous aurions tout simplement à appliquer la loi de 1914, que vous avez si bien défendue vous-même, monsieur le président, dans le temps.

La loi de 1914, elle est bonne ou mauvaise; mais le pouvoir de l'or, le dieu de la terre, qui commande, et je pourrais dire qui peut transporter même les montagnes et surtout, qui peut facilement contrôler un gouvernement et le forcer à décréter que la nationalisation de ce chemin de fer devrait se faire, afin que les millions de Mackenzie et Mann ne soient pas touchés, afin qu'ils puissent se ballader dans les différents pays du monde.

Monsieur le président, je ne sais pas s'ils sont aussi bien vus dans les pays étrangers qu'ils le sont dans le nôtre, néanmoins, l'on veut protéger ces deux messieurs qui ont reçu, comme je viens de le dire il y a un instant, des faveurs de Sa Majesté.

Ah, je sais bien, monsieur le président, que celui qui irait, dans un moment de crise, de famine, à la porte d'un magasin et volerait un pain pour nourrir sa famille, celui-là on l'emprisonnerait durant six mois; mais celui qui volerait une banane ou un pays, par l'entremise d'un chemin de fer ou autrement, recevrait, je le dis encore une fois, les faveurs de Sa Majesté.

Monsieur le président, le principe de la nationalisation ou de la municipalisation comporte que nous n'avons pas le droit de faire de profit avec son opération. Je conçois que la mesure actuelle ne permet pas de faire de profit puisque la compagnie est en banqueroute. Si elle l'est, pourquoi demander au peuple du Canada de solder la dette? Est-ce que le